

## **BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTION MANDAT DE VENTE SUCCÈS/ EXCLUSIF CHARGE VENDEUR.**

Honoraires applicables pour les mandats signés à partir du **01 février 2020**.

Les honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

<b>PRIX</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>
0 à 100 000€	5000€	4166.67€
De 100 001€ à 200 000€	4%	3.33%
De 200 001€ à 300 000€	3.5%	2.92%
De 300 001€ à 400 000€	3%	2.5%
À partir de 400 001€	2.5%	2.08%

## BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTION MANDAT DE VENTE SIMPLE CHARGE VENDEUR.

Honoraires applicables pour les mandats signés à partir du **01 février 2020**.

Les honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

<b>PRIX</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>
0 à 100 000€	6000€	5000€
De 100 001€ à 200 000€	5%	4.17%
De 200 001€ à 300 000€	4.5%	3.75%
De 300 001€ à 400 000€	4%	3.33%
À partir de 400 001€	3.5%	2.92%